

5.1

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : ACTION CULTURELLE

Reconduction du concours primé pour la réalisation de la couverture du programme de la Salle Rouge pour la saison 2024/2025.

Le Maire, sur proposition de la 4^{ème} Adjointe déléguée à la Culture, à l'Education, aux relations avec l'Université de Corse, à la langue corse et à la valorisation des Patrimoines, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant.

La Commune a initié un concours pour la réalisation de la couverture de programme de la saison de spectacle vivant de la Salle Rouge pour le 1^{er} semestre 2024. Ce concept a rencontré un franc succès tant auprès des illustrateurs, graphistes et artistes que des administrés qui ont apprécié la mise en valeur du programme.

Pour le livret de programmation de la saison 2024/2025 de la Salle Rouge, la Commune souhaite reconduire l'opération et fait donc de nouveau appel aux artistes plasticiens, graphes, photographes.

Par leur proposition, les candidats devront dire la culture et Portivechju, ce territoire qui va des plages de Santa Ghjulia et Palumbaghja jusqu'à la forêt d'U Spidali et au plateau de Cartalavonu, en passant par son centre ancien, ses villages et hameaux. Le concours devra révéler ce territoire dynamique aux nombreuses richesses culturelles et patrimoniales, ancré dans son temps.

Le Jury élira 3 gagnants parmi les candidats, les gagnants recevront :

- Premier gagnant : 1 500 € (mille cinq cents euros)
- Deuxième gagnant : 300 € (deux cents euros)
- Troisième gagnant : 200 € (deux cents euros)

Le gagnant réalisera donc la première de couverture du programme de l'Action Culturelle et une page de présentation lui sera dédiée à l'intérieur du programme.

En contrepartie l'original ayant servi à la couverture sera offert à la ville de Portivechju et intégrera le Fonds d'Art communal.

Il est proposé à l'Assemblée d'en délibérer en ce sens.

A la suite du rapport qui vous est soumis, il est ainsi demandé au Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

- ✚ d'approuver la reconduction de ce concours pour la réalisation de la couverture du programme de la Salle Rouge pour la saison 2024/2025.
- ✚ d'approuver la dotation de ce concours d'une somme de 2 000 €, répartis comme suit :
 - 1 500 € pour le gagnant,
 - 300 € pour le 2^{ème} gagnant,
 - 200 € pour le 3^{ème} gagnant.
- ✚ d'autoriser le Maire ou son représentant à signer et effectuer toutes les diligences nécessaires à la mise en œuvre du concours citée à l'article 1.
- ✚ Les crédits de recettes et de dépenses afférents feront l'objet des inscriptions budgétaires nécessaires aux imputations correspondantes.